

Changement climatique : la méthode des scientifiques pour chiffrer la responsabilité des entreprises pétrolières

Olivier Monod

Une étude parue le 23 avril dans la revue «Nature» chiffre à des milliers de milliards de dollars les dommages imputables à l'activité des compagnies pétrogazières.

Ils disent avoir plié le game de la responsabilité climatique. Les chercheurs américains Justin Mankin et Christopher Callahan publient une méthode pour présenter la facture des dégâts climatiques aux entreprises pétrolières en fonction de leur taux d'émissions de gaz à effet de serre. Leur étude, [parue dans la revue Naturece 23 avril](#), «*permettrait, en effet, de franchir un pas dans l'établissement du lien de causalité entre les émissions d'une société et les dommages concrets produits par ces émissions*», commente Riccardo Fornasari, maître de conférences en droit privé à l'université Paris-Dauphine, qui n'a pas participé à l'étude.

Selon eux, les émissions des 111 principales compagnies pétrolières ont fait baisser le PIB mondial de 28 000 milliards de dollars entre 1991 et 2020, en raison des vagues de chaleur. «*Le dossier scientifique de la responsabilité climatique est clos*», ose Justin Mankin, géographe à l'université Dartmouth..

Une méthode exportable

«*Pendant plusieurs décennies, nous n'avions pas d'outils scientifiques bien établis pour calculer l'impact des émissions de chaque acteur individuel*», explique Christopher Callahan. Alors le jeune chercheur s'est attelé à la tâche durant sa thèse puis son contrat post-doctoral. La [science de l'attribution](#) est en plein essor depuis une vingtaine d'années. Elle permet d'affiner les liens entre des événements météorologiques extrêmes et le [réchauffement climatique](#). Elle est due à l'émission de gaz à effet de serre engendrée par l'utilisation des énergies fossiles (gaz, charbon, pétrole). Par exemple, elle a permis de dire que [les inondations de l'automne dernier à Valence](#) (Espagne) [«ont été environ 12 % plus importantes et rendues deux fois plus probables»](#).

Christopher Callahan et Justin Mankin ont voulu aller plus loin en faisant un lien entre les conséquences des vagues de chaleur et les émissions des entreprises produisant des énergies fossiles. Selon leurs données, les activités de l'entreprise pétrolière Chevron «*ont très probablement causé entre 791 milliards de dollars et 3 600 milliards de dollars de pertes*», en prenant en compte uniquement les conséquences des vagues de chaleur dans le monde entre 1991-2020. Les chercheurs publient le code de leur modèle afin que chacun puisse se saisir de leurs travaux. Justin Mankin, affirme que leur méthode «*peut être utilisée dans d'autres contextes*», pour d'autres émetteurs et d'autres aléas climatiques.

Des centaines de procès climatiques chaque année

De son côté, Greenpeace France salue une «*avancée encourageante*». Selon l'association, qui s'intéresse à la responsabilité climatique des géants du pétrole, ce travail propose «*un cadre*

pour relier directement les émissions d'une compagnie pétrolière en particulier à un événement climatique particulier». Des centaines de procès climatiques sont intentés chaque année rappellent les auteurs. [Depuis 2015](#), l'agriculteur péruvien Saul Luciano Lliuya est opposé à RWE, l'un des principaux groupes énergétiques d'Allemagne, qu'il accuse de contribuer à la fonte des glaces qui menace sa ville des Andes. [L'une des lignes de défense de l'énergéticien](#) consiste à dire qu'il n'est «pas possible d'attribuer juridiquement les effets spécifiques d'un changement climatique à un seul émetteur». Elle pourrait être mise à mal par cette étude. [Depuis le 13 mars 2024, TotalEnergies est attaqué par l'agriculteur belge Hugues Falys](#). Il souhaite obtenir des dédommagements pour les pertes de rendements de sa ferme dues au réchauffement climatique.

Et ce genre d'avancée représente une pierre de plus à l'édifice politico-juridique en train de se monter et qui vise à faire contribuer les entreprises fossiles à la lutte contre le réchauffement climatique. *«Cette étude va dans le sens de ce qui se passe dans le Vermont où une loi sur la responsabilité climatique des entreprises est passée et dans l'état de New York où un superfonds de dédommagement des dégâts climatiques doit être abondé par les compagnies pétrolières», conclut l'avocat.*

Une initiative combattue par Donald Trump depuis son retour à la présidence. La responsabilité des compagnies pétrolières dans le réchauffement climatique reste donc débattue. *«Tôt ou tard, les compagnies pétrogazières vont être obligées de rendre des comptes»,* veut croire Greenpeace France. Après tout, rappellent les auteurs de l'article, *«les compagnies de combustibles fossiles ont prédit avec précision le changement climatique depuis les années 1970 et ont depuis lors utilisé leur pouvoir et leurs profits pour jeter le doute sur la relation entre les combustibles fossiles et le réchauffement».*

«Réchauffement climatique a joué un rôle»

«Une publication dans Nature n'a pas la valeur d'un arrêt de la Cour de cassation», nuance tout de même l'avocat spécialiste du droit de l'environnement, [Sébastien Mabile](#). Et des débats existent : là où Christopher Callahan et Justin Mankin partent du principe que les pétroliers sont responsables des émissions des avions ou des voitures qui utilisent leurs carburants, *«certaines entreprises ne s'estiment pas responsables des émissions dues à l'utilisation de leurs produits»,* note l'avocat.

De même, cette étude *«ne va pas conclure le champ de la science de l'attribution»,* tempère le climatologue Davide Faranda. S'il salue *«une étude très intéressante»,* il ne croit pas *«en l'émergence d'un super modèle capable d'attribuer les dommages de tous les événements extrêmes».* Il reprend l'exemple des inondations à Valence, dans lesquelles *«le réchauffement climatique a joué un rôle, c'est sûr, mais l'urbanisme et le détournement de la rivière expliquent aussi les dégâts».* Il plaide que *«chaque cas est unique et doit faire l'objet d'une étude spécifique».*

[Cet article est paru dans Libération \(site web\)](#)